1. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Retouches apportées au droit des sociétés en difficulté, Dr et pat. Juill. 2014, p. 6.9.
2. MONSERIE-BON (Marie-Hélène) ; *« La situation des associés après l'ordonnance du 12 mars 2014 »,* Bulletin Joly entreprises en difficulté (3), 2014, p. 178.
3. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), La reprise interne d’une société en difficulté, avec A. Gaudemet, Rev. proc. coll. nov. 2015, p. 67.
4. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Cession de fonds de commerce en liquidation judiciaire, avec B. Amizet, Rev. proc. coll. 2015, p. 43.
5. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Cours de droit français des entreprises en difficulté (1) - (3), Osaka Law Review (Handai Hôgaku) vol. 65, n°4; p.1119 - 1133, vol. 65, n°5, (2016)  p. 1283 - 1312, vol. 65, n° 6, (2016) pp. 1449 – 1476 (traduction en japonais par Nao Ogino et Yuki Saito)
6. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Revendication en nature : leçon de choses, Rev. proc. coll. 2016, p. 66.
7. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Le prepack cession FRAM, expériences et enseignements, avec Ch. Caviglioli, B. Amizet et G. Azam, BJE mars 2016, p. 144.
8. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Succession de procédures et période suspecte : mode d’emploi, Act. proc. coll. juin 2016, repère 142.
9. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), La confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation versus liberté d’expression, RLDA avr. 2016, p. 39.
10. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Traitement des LBO dans les plans avec Ph. Thiollet, BJE janv. 2017, p. 73.
11. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Les associés, in Le droit des entreprises en dif8iculté après 30 ans : droit dérogatoire, précurseur ou révélateur ? Actes de colloques de l'IFR, n°30, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, déc. 2017.
12. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), Les effets de l’extension de procédure, Les effets de l’extension de procédure in Groupe de société et procédures collectives : de l’autonomie patrimoniale des sociétés groupées à l’unité patrimoniale du groupe, Colloque Montpellier 2 juin 2017, Actualité de droit de l’entreprise, Lexisnexis, janv. 2018.